

AR PREFECTURE

017-200041523-20210201-DEC76_2021-AU
Reçu le 01/03/2021

H A U T E



SAINTONGE

Décision n° 76/2021
MGr

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 5 : signature de conventions de mise à disposition de personnel CDCHS).

Dans le cadre de la campagne de vaccinations massive lancée par le gouvernement pour tenter d'enrayer la pandémie de coronavirus,

le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer avec l'Association V.I.E. des contrats de mise à disposition de personnels pour les professionnels de santé qui vont intervenir dans les centres de vaccinations.

Fait à Jonzac,
Le 01 FEV. 2021

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU



**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**